



P 2020

ID 5364

CHAMBRE DES DÉPUTÉS  
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Pascal Gross / Joé Spier  
Service des Commissions  
Tél: +352 466 966 314 / 347  
Courriel: pgross@chd.lu / jspier@chd.lu

Monsieur René HAMEL

Luxembourg, le 18 octobre 2021

Objet : Votre demande de pétition publique 2020 – Faire porter aux personnes adultes, sains d'esprit, refusant la vaccination Anti Covid-19, pour des raisons non-médicales, les coûts éventuels de leur traitement médical Covid-19 à l'hôpital et les autres coûts engendrés par leur maladie Covid-19.

Monsieur,

Suite à l'avis négatif de la Commission des Pétitions, réunie le 13 octobre 2021, la Conférence des Présidents a déclaré irrecevable votre demande de pétition publique citée en référence.

Votre demande de pétition publique est similaire à la pétition publique 2003 - Facturation intégrale des frais d'hospitalisation/médecins pour patients COVID-19 volontairement non vaccinés, déposée le 14.09.2021. La présente demande de pétition publique est irrecevable en raison de l'article 166, paragraphe 3, alinéa 2, du Règlement de la Chambre des Députés qui dispose qu'une pétition introduite sur le site Internet de la Chambre ne peut être présentée à nouveau au cours de l'année qui suit son introduction.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments très distingués.

Fernand ETGEN  
Président de la Chambre des Députés